

United Aircraft

Pour résumer, la situation à la United Aircraft est un exemple très particulier et très révélateur illustrant nombre de problèmes qui affligent la société canadienne et plus particulièrement, les problèmes syndicaux et la question des subventions fédérales aux sociétés. Comme je l'ai exposé dans un autre discours à la Chambre d'une façon plus systématique que cet après-midi, la United Aircraft Corporation a reçu ces dernières années du gouvernement des millions de dollars sous forme de subventions directes et de prêts remboursables.

Les raisons invoquées pour ces subventions et leur affectation étaient tout à fait justifiées. Elles devaient être affectées à des travaux de recherche et de développement et, en fin de compte, à la fabrication de moteurs d'avions de première qualité. De fait, c'est ce qui est arrivé. Des techniciens canadiens et des ouvriers spécialisés ont mis au point, à Longueuil, un excellent moteur d'avion qui fut très demandé sur les marchés mondiaux. Il s'agissait d'un projet de grande classe sous ce rapport.

Les travailleurs de l'usine avaient, quelque temps auparavant, entamé des négociations, mais il y a environ 16 mois, en janvier 1974, la grève a été déclenchée, et elle dure encore. Quelles étaient les revendications à l'époque et étaient-elles raisonnables? Ces gens réclamaient, me semble-t-il, des salaires comparables à ceux d'autres travailleurs dans la même industrie. Ils voulaient que la formule Rand soit appliquée dans l'industrie, formule acceptée par les entreprises imbuées de civisme dans tout...

M. Blais: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Je veux simplement revenir sur le point que j'ai soulevé au début. De toute évidence, le député essaie de faire un discours sur la grève à la United Aircraft de Longueuil. Il ne tient pas du tout à la production de documents; il voudrait faire un discours politique. Il en a le droit, mais le moment est mal choisi.

● (1710)

Il est assis à côté d'un député qui est spécialiste du Règlement de la Chambre. Il pourrait certes lui demander s'il peut faire des observations sur le bien-fondé de la grève sans mentionner une seule fois quels documents il veut faire déposer et pourquoi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, à certains moments, pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, les rappels au Règlement de ce genre sont justifiés, mais la présidence reconnaît certainement que, si mon honorable ami veut persuader la Chambre de réclamer le dépôt de certains documents et qu'il s'agit précisément de contrats et de correspondance, il a le droit d'expliquer pourquoi ils devraient être déposés. La présidence devra ensuite décider s'il s'éloigne trop des faits nécessaires pour étayer sa thèse. Il me semble, cependant, qu'il essaie de prouver que certains documents devraient être déposés. Tant qu'il le fait, il n'enfreint pas le Règlement.

M. Blais: Madame l'Orateur, je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il vient d'expliquer ce que le député d'Oshawa-Whitby (M. Broad-

[M. Broadbent.]

bent) a omis d'expliquer avant de se lancer dans son discours politique.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je vais lire encore une fois la motion qui a été présentée:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée, l'an dernier, entre la United Aircraft et le gouvernement...

Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) devrait peut-être traiter cette question.

M. Broadbent: Madame l'Orateur, c'est précisément ce que je fais. Trois minutes suffiraient pour expliquer la situation à des personnes raisonnables, intelligentes et consciencieuses, mais il en faut au moins vingt pour l'expliquer aux membres du parti libéral. J'essaie d'établir un argument que même un membre moyen du parti libéral pourra comprendre, et c'est très difficile.

La motion portant production de documents demande au gouvernement de déposer les contrats, afin que la Chambre puisse comprendre quelles obligations le gouvernement a contractées envers la société. Ces contrats font-ils, oui ou non, état de la situation ouvrière; de certaines obligations visant la production au Canada, de façon à s'assurer qu'elle ne sera pas transférée aux États-Unis et à éviter ainsi de nuire à nos travailleurs; des briseurs de grève et de la façon de les traiter en cas de grève? J'ai toujours pensé que ces questions étaient assez évidentes pour tout être humain doué d'une intelligence normale, mais je comprends que pour un libéral il faut plus de temps...

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Cessez d'interrompre. J'ai été interrompu deux fois en cinq minutes. Si je pouvais maintenant parler de...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le député de Nipissing (M. Blais) soulève la question de privilège.

M. Blais: Je tiens à dire que ce libéral, médiocre et simple d'esprit, connaît la différence entre la compétence qui est...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le député voudrait-il reprendre son siège? La question de privilège n'est pas en cause. Le député d'Oshawa-Whitby.

M. Broadbent: Madame l'Orateur, je vais essayer d'oublier le bruit qu'on fait là-bas et traiter de la question. Je disais que les revendications initiales des travailleurs, quand la grève a commencé au début de 1974, étaient généralement acceptées dans le monde ouvrier et par tous les employeurs au Canada depuis de nombreuses années, mais apparemment elles ne l'étaient pas par cette entreprise. J'ai demandé les contrats que la société a signés avec le gouvernement et qui lui assuraient des millions de dollars provenant des impôts des contribuables. Je voulais les voir pour savoir si les travailleurs obtenaient une certaine protection. On nous a fait connaître une partie des contrats, mais pas tous. Je voulais voir la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et la société concernant ces contrats, mais cela m'a été refusé.